

Numéro : 20200112004289 Établi le : 12/01/2020 Validité maximale : 12/01/2030



Logement certifié

CP: 5001 Localité: Belgrade
Certifié comme: Appartement

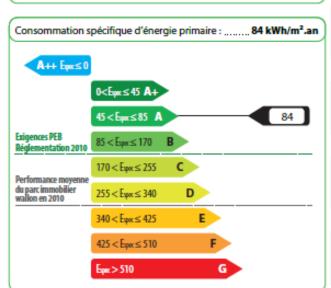
Date de construction : Entre 2006 et 2010



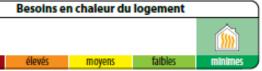
Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de10 621 kWh/an

Surface de plancher chauffé : _______126 m²

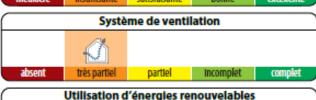


Indicateurs spécifiques





médiocre insuffisante satisfalsante bonne excellente



sol. therm. | sol. photovolt. | biomasse | pompe à chaleur | cogénération

Certificateur agréé n° CERTIF-P2-01444

Nom / Prénom : CUITTE Olivier Adresse : rue du tienne de mont

n°:19

CP: 5530 Localité: mont

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 16-sept.-2019. Version du logiciel de calcul 3.1.0.

Signature:

Date: 12/01/2020

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be